



Projet associatif

2024-2028

Association
Beauvallen
Prévention - Promotion - Protection de l'enfance

46 Rue du Port Favigo, Port du Légué
22000 SAINT-BRIEUC
www.beauvallonasso.fr



Association Beauvallon, 2024
46 Rue du Port Favigo, Port du Légué, 22000 SAINT-BRIEUC
02 96 68 60 20
www.beauvallonasso.fr

SIRET : 305 917 429 000 48

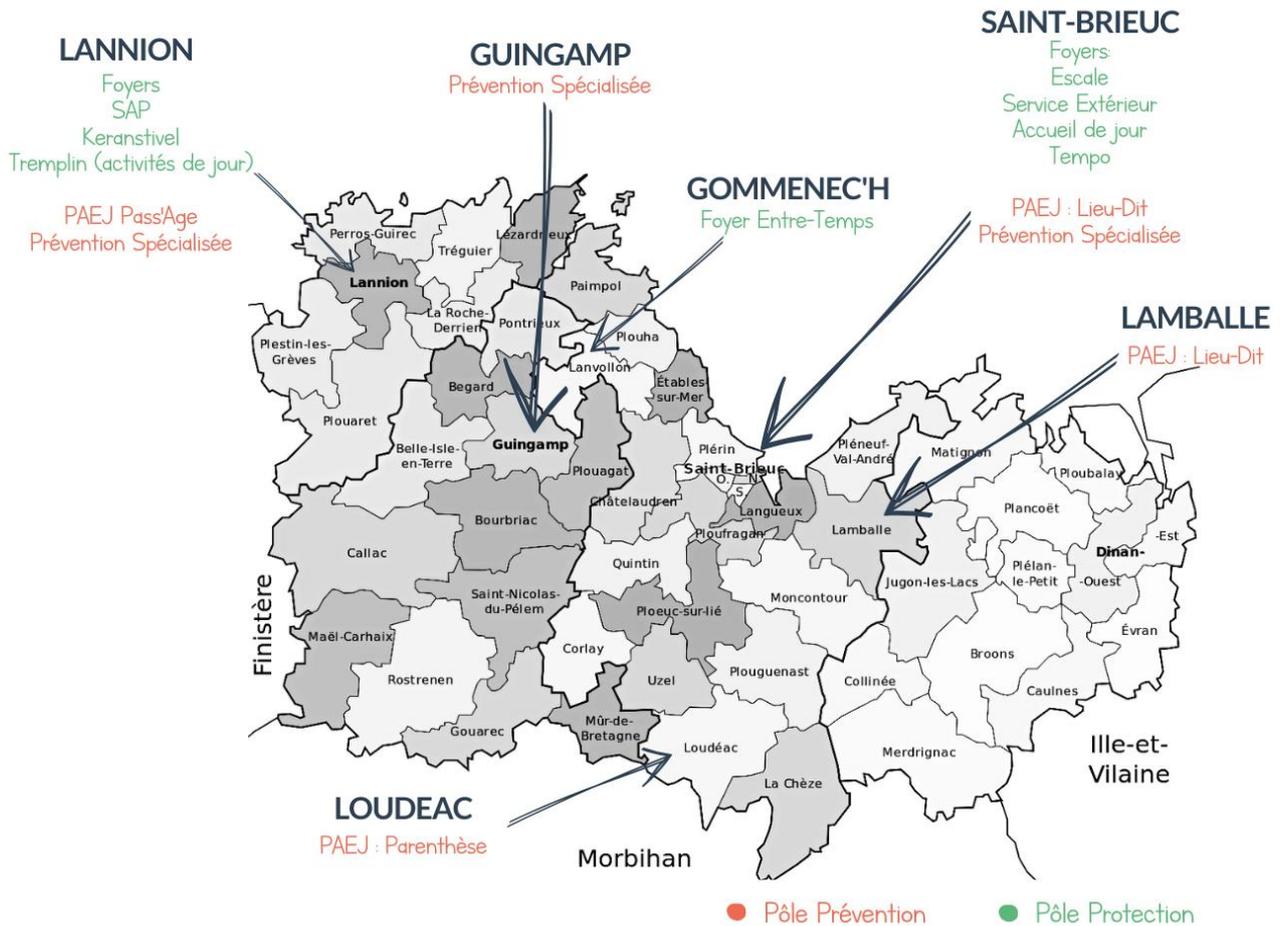
Sommaire



Qui sommes-nous ?	1
Préambule	2
Histoire	3
Valeurs et principes d'action	5
Gouvernance	7
Missions	9
Orientations politiques et stratégiques	11
Plan d'actions 2024-2028	13

Qui sommes-nous ?

UN ASSOCIATION DE LOI 1901 QUI AGIT DANS
LA **Prévention** ET
LA **Protection de l'enfance**
SUR LE TERRITOIRE COSTARMORICAIN



NOMBRE DE
JEUNES : **83**

NOMBRE DE
SALARIÉS : **99**

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET
SERVICES : **11**

Préambule

Le projet associatif est inscrit dans une histoire singulière, il définit une identité des valeurs philosophiques, des orientations politiques et stratégiques. Il fournit les références communes indispensables à l'ensemble des acteurs : administrateurs, professionnels, enfants, adolescents accompagnés et leurs familles.

Se doter d'un projet associatif est un incontournable pour les acteurs du secteur social et médico-social que nous sommes. Les nouveaux enjeux tant politiques et économiques que sociaux et culturels obligent le secteur associatif à se positionner clairement par rapport aux politiques publiques.

En tant qu'association, en lien direct avec les jeunes et les familles que nous accompagnons, nous nous devons de définir des orientations et revendiquer les valeurs et les principes d'action sur lesquels nous prenons appui. Dans le même temps, parce que nous sommes aussi une entreprise sociale, il nous est important d'assurer notre développement à travers la définition d'un projet stratégique et entrepreneurial, dans une dimension territoriale.

Fort de cela, le projet associatif de l'Association Beauvallon élaboré en 2016, nécessitait d'être réactualisé. Parce qu'un projet associatif ne se limite pas à son seul contenu, notre ambition était à la fois de nous consacrer sur le fond mais aussi sur la forme. L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet associatif, même si elles sont de la responsabilité de ses membres, reposent sur une démarche méthodologique qui suppose qu'administrateurs, cadres et professionnels soient associés dans un dispositif pertinent. C'est ainsi que nous avons mis en place une consultation des salariés par le biais d'un questionnaire. En ce qui concerne les personnes accompagnées et/ou leurs représentants au-delà de notre participation active à l'Espace d'Expression des Jeunes et de notre engagement dans le projet "PROSPAIRS", nous avons la volonté qu'elles soient davantage partie prenante dans le prochain projet.

Sur le fond, il convenait ainsi d'analyser l'évolution de l'Association Beauvallon et des activités de ses établissements et services dans toutes leurs dimensions : gouvernance et stratégies associatives, dirigeance et management, projets éducatifs et offres de services.

Sur la forme, cette réactualisation était aussi l'opportunité de relancer la dynamique de l'association en fédérant les administrateurs dans une double dimension : élaborer un diagnostic partagé et se projeter dans l'avenir. Pour se faire et au-delà de la question gestionnaire, il nous semblait capital de nous réinterroger sur la mission d'utilité sociétale de l'association.

Au travers de ce projet associatif réactualisé, nous avons tenté d'y répondre, en toute sincérité et honnêteté. Le choix d'être accompagné par l'ANDESI était pour nous une réelle plus-value pour nous aider à prendre un certain recul, à faire le pas de côté nécessaire pour entrevoir d'autres perspectives, puis d'affiner et ajuster notre réflexion.

Joseph CABARET, Président de l'Association



Histoire

Plus de 50 ans d'expertise

Défendant depuis toujours la cause des adolescents, l'Association Beauvallon n'a cessé de porter en interne des réflexions sur les enjeux de société qui l'ont conduite inexorablement et à chaque période de l'histoire à œuvrer pour améliorer le quotidien et la protection des jeunes qui lui étaient confiés. Se référant d'abord à un modèle tutélaire, l'association a évolué vers un modèle réparateur avant de s'engager dans une démarche plus inclusive.

Issue d'une congrégation religieuse, l'Ordre de Notre Dame de la charité, **l'association "Centre Educatif Beauvallon", de loi 1901 et laïque, tient sa première Assemblée Générale en 1977.**

En 1995, c'est un autre cap que franchit le Centre Educatif Beauvallon, celui du **changement de nom en devenant Association Beauvallon.**

De 1995 à 2013, l'association ne cessera d'anticiper les politiques publiques en **promouvant la prévention**, en élargissant ses actions **sur tout un territoire** et en les ciblant **vers des publics spécifiques** tels que les adolescents, les jeunes majeurs, ou encore les parents. Plusieurs services voient alors le jour, sur le territoire de **St-Brieuc, Guingamp et Lannion.**

De 2013 à 2024, l'Association continue à se structurer tout en ajustant son organisation. Elle **se déploie en Pôle et services autour de 2 axes que sont la protection et la prévention.** Pendant ces 11 années, l'une et l'autre vont connaître des évolutions.

Dans la Protection de l'enfance

Des projets diversifiés pour :

Prévenir de toute rupture et appréhender au mieux leur vie d'adulte pour les jeunes majeurs.

Promouvoir la pair-aidance, favoriser l'entraide et mieux répondre aux besoins des jeunes.

Offrir des réponses adaptées aux adolescents les plus vulnérables nécessitant protection éducative, soin et compensation d'une situation de handicap.

Favoriser la participation des jeunes.

Proposer des alternatives au placement et encourager la co-éducation.

Favoriser des lieux d'accueils et de vie à taille humaine.

Dans la Prévention

Pour la jeunesse :

Le développement des **PAEJ**, comme espace d'accueil et d'écoute à partir de lieux repérés et de permanences délocalisées. L'association intègre le **réseau des PAEJ Bretons** comme membre fondateur.

La **Prévention spécialisée**, comme réponse de proximité au croisement entre cohésion sociale, prévention de la délinquance et de protection de l'enfance pour les jeunes en risque de vulnérabilité sociale et s'éloignant des services de droits communs.

Pour la parentalité :

L'association a historiquement porté des dispositifs de soutien à la parentalité qu'elle a dû fermer. Néanmoins, la parentalité est une préoccupation majeure en matière de prévention et d'investissement social pour éviter les ruptures. L'association restera attentive à d'éventuels projets et à proposer son savoir-faire.

Tout en développant son utilité sociétale

Forte de ces évolutions sur les missions de protection et de prévention, **l'association reste soucieuse de développer sa mission d'utilité sociétale, de prendre part aux débats sociaux, de combattre les injustices à l'endroit des jeunes et des familles, de faire porter sa voix auprès des décideurs et financeurs.** Pour ce faire, elle recherche à :

Intégrer des réseaux d'acteurs reconnus

Depuis toujours et à cet effet, l'association adhère à des associations et fédérations d'envergure régionales et nationales telles que NEXEM¹, l'URIOPSS², la CNAPE³, le CREA⁴, la FNEPE⁵, le CNLAPS⁶ et bien d'autres.

Mieux communiquer et être acteur de la vie publique

Souhaitant par ailleurs promouvoir la vie associative, le conseil d'administration fait le choix en 2020 de renforcer sa communication et de revoir ses outils. **L'association se rapproche de ses homologues associatifs de la protection de l'enfance des Côtes d'Armor pour proposer la création d'une Conférence des Présidents. Celle-ci voit le jour en septembre 2021. En 2023, son nom évolue et devient la Conférence des Associations de Protection de l'Enfance (CAPE 22).**

Promouvoir pour le grand public

Enfin, se faire connaître et reconnaître en passant aussi par une ouverture vers le grand public. Il s'agit alors de rendre visible et lisible ce que fait l'association, notamment les différentes activités qu'elle met en œuvre, de promouvoir de nouvelles actions. Par exemple, l'association organise des **soirées ciné-débat** portant sur des films en lien avec la protection de l'enfance et la prévention. Elle s'est notamment engagée en 2024 dans la première édition du film social de Bretagne dans le cadre d'un partenariat renforcé avec d'autres associations du territoire.

¹ NEXEM : est la principale organisation professionnelle représentant les employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif

² URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales

³ CNAPE : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

⁴ CREA : Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations

⁵ FNEPE : Fédération Nationale de l'Ecole des Parents et des Educateurs

⁶ CNLAPS : Convention Nationale de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée

Valeurs et principes d'action

« Les valeurs sont les convictions que nous considérons comme particulièrement importantes pour nous, celles qui constituent nos repères essentiels, qui nous servent pour effectuer nos choix les plus cruciaux et qui orientent donc pour une large part nos actions et nos comportements. C'est le moteur qui nous fait agir et nous donne de l'énergie pour entreprendre »

(Shalom Schwartz).

« Les valeurs sont à l'origine des lois, des règles, des conventions et des coutumes qui régissent les groupes et les relations entre les individus qui les composent »

(Joël Bré, 1994).

Charte de nos valeurs et principes

L'humanisme

Le souci de l'autre, le respect de la dignité humaine, la conviction que chacun possède en lui les capacités pour réaliser sa propre inclusion et la possibilité de participation commandent que chaque jeune soit appréhendé globalement en tant que personne. Ce respect, il est aussi du aux familles et également aux membres qui composent l'association, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

La solidarité

La solidarité est importante car elle vient lutter contre le principe d'individualité et d'éclatement. Qui plus est, lorsque les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité qui consiste à venir en aide aux personnes les plus fragilisées, directement ou par le biais des politiques publiques est liée à la notion de citoyenneté.

Le respect de la légalité

Est légal ce qui est conforme à la loi, au droit. Le principe de légalité fonde les principes mêmes de notre démocratie. Si notre gestion se doit de se conformer à l'ensemble des dispositions du droit en vigueur concernant notre activité ; à l'égard des jeunes et des familles que nous accompagnons, nous devons aussi être garants que chacun puisse être respecté dans ses droits fondamentaux.

La laïcité

"La laïcité est une condition fondamentale de la vie publique, c'est un principe de droit politique inscrit dans la Constitution de 1958. La laïcité c'est l'affirmation simultanée de trois valeurs indissociables qui sont aussi des principes d'organisation politique : la liberté de conscience fondée sur l'autonomie et de sa *sphère privée*, la pleine égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions spirituelles, leur sexe ou leur origine et le souci d'universalité de la sphère publique, la loi commune ne devant promouvoir que ce qui est de l'intérêt général, du bien commun à tous"
(Henry Pena Ruiz).

"La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général"

Le respect et la considération

Le respect et la considération, se manifestent par une attitude de déférence et le souci de ne pas porter atteinte ni de heurter inutilement.

Le respect est une valeur plus profonde que la simple politesse car il est débarrassé de toute hypocrisie.

Le respect mutuel constitue l'un des fondements de la paix sociale et des relations interpersonnelles.

Le respect suppose une compréhension des valeurs d'une personne ou d'une idée.

Toute personne mérite d'être considérée quelque soit sa situation, ses opinions, son statut.

La citoyenneté et le civisme

L'engagement des adhérents rejoint les objectifs éducatifs de l'association auprès de son public pour contribuer au développement, à l'affirmation et à la mise en œuvre des valeurs citoyennes nécessaires à la vie collective.

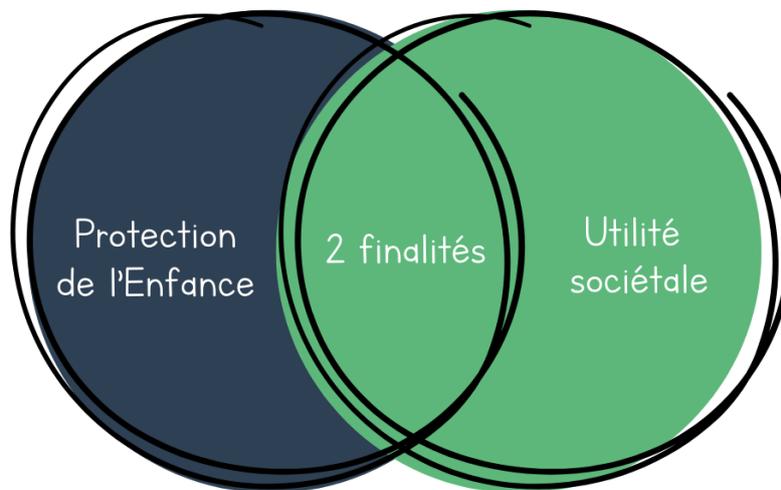
Le civisme est une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens, mais aussi à l'égard de l'espace public. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société. Il consiste à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société.

De façon plus générale le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

Gouvernance

La question de la gouvernance a occupé une large place dans les échanges et les débats entre administrateurs et direction au cours de la ré-écriture de ce projet associatif. Face aux évolutions sociétales et aux enjeux présents dans le secteur de la protection de l'enfance, il convient de sécuriser l'exercice même de la gouvernance, et en cela de préciser et redéfinir les contours démocratiques de notre organisation.

La gouvernance de l'Association Beauvallon s'organise autour de deux finalités



Celle « traditionnelle » centrée sur la *Protection de l'Enfance*. Elle est inscrite dans son histoire. Elle se décline via ses établissements et services. Elle s'appuie sur son expertise et celle de ses professionnels.

Elle comporte une forte dimension gestionnaire :

- ✘ Mettre en œuvre le projet associatif dans ses dimensions politiques et stratégiques et en contrôler les effets,
- ✘ Garantir l'articulation étroite entre pouvoir politique et pouvoir technique,
- ✘ Assumer la fonction et la responsabilité d'employeur,
- ✘ Veiller à la solidité financière de l'association et à sa pérennité. Veiller à la qualité du dialogue social au sein de l'association.

Celle d'*utilité sociale* qui correspond à son projet politique « de transformation sociale ». Elle s'attache à penser son action en termes de prévention, en direction des jeunes « en difficultés » et des familles, au-delà de son « public » traditionnel.

Elle comporte une forte dimension politique :

- ✘ Contribuer à l'évolution des politiques sociales relatives à l'enfance et à la famille,
- ✘ Promouvoir le développement de l'association et assurer sa communication,
- ✘ Contribuer à une politique partenariale solidaire dans le respect des places de chacun,
- ✘ Animer la vie associative,
- ✘ Être attentif au développement durable.

La gouvernance s'attache à prendre en compte nombre d'enjeux sociétaux contemporains

- ✘ Ceux liés aux problématiques de la jeunesse, de la famille et de la parentalité. Ces enjeux, en lien avec les politiques sociales centrées sur « la transformation de l'offre » (virage inclusif, autodétermination, parcours...), amènent à repenser les modèles d'organisation et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles.
- ✘ Ceux relatifs à l'évolution des métiers, compte-tenu des attentes des jeunes professionnels ; des difficultés de recrutement et de la reconnaissance professionnelle.
- ✘ Ceux relatifs à l'exercice même de la gouvernance associative, autour des questions de la participation des salariés et des personnes accompagnées. Il s'agit de faire évoluer la démocratie associative tout en garantissant le bon fonctionnement des instances politiques et gestionnaires.

La gouvernance est garante du fonctionnement démocratique des instances associatives

L'assemblée générale, organe de décision le plus important de l'association, est la seule à décider de l'évolution des statuts.

Le conseil d'administration, constitué de 9 à 21 membres élus par l'assemblée générale pour 3 ans, et renouvelable par tiers. Il est responsable de la marche générale de l'association. Ses missions sont de définir les orientations en tenant compte des politiques publiques, des réalités de terrain exprimées par la direction et les équipes, mais aussi d'assurer une vision à moyen et long terme des besoins émergents.

Le bureau, constitué de membres élus désignés par le conseil d'administration pour un an, et comprenant au moins un.e président.e, un.e secrétaire, un.e trésorier.e.

La gouvernance de l'Association Beauvallon se donne les 5 prochaines années pour faire évoluer son organisation dans le sens d'une optimisation de son fonctionnement démocratique : gestion, mission d'utilité sociétale, place des salariés, des jeunes et des familles...

La gouvernance veille à optimiser le fonctionnement du conseil d'administration

Ainsi l'association pourra être gouvernée sous le régime de la présidence ou d'une co-présidence, constituer des commissions, mettre en place un comité de gestion, organiser des binômes administrateur-technicien selon des thématiques préalablement ciblées, déployer une plateforme numérique collaborative de ressources communes.

La gouvernance veille à sécuriser la gestion de l'association par une forte délégation de pouvoir

L'Association Beauvallon confie la gestion des établissements à une direction d'association au moyen de la mise en œuvre d'une forte délégation de pouvoir basée sur la confiance et le contrôle ainsi que d'une feuille de route annuelle.

Missions

Notre regard sur la jeunesse contemporaine...

Dans ses statuts l'Association Beauvallon se donne comme mission de « défendre les droits de mineurs et leur accès à la citoyenneté » et aussi, « de sensibiliser les pouvoirs publics et des organismes départementaux, régionaux et nationaux à la problématique des mineurs, jeunes majeurs et familles en difficultés ». C'est en fait de la jeunesse que l'on veut parler. Et il nous a semblé nécessaire dans notre projet de partager avec le lecteur notre analyse de la situation de la jeunesse contemporaine. C'est à partir de nombreuses études et publications sur la jeunesse et une réflexion menée en interne que nous avons rédigé ce texte.

Le poids des images, des représentations et des stéréotypes projetés sur la jeunesse est d'autant plus lourd que l'on ne sait jamais vraiment de qui l'on parle. Alors accordons nous pour décider que la jeunesse ne forme pas un ensemble homogène. Parce qu'elle est traversée par des différenciations sociales, liées tout particulièrement aux inégalités en matière de milieu et lieu de vie, de niveau d'étude... Il n'a échappé à personne que cette classe d'âge s'est considérablement « dilatée » depuis une trentaine d'années et qu'il est difficile d'en fixer les limites. Tous les travaux, depuis une cinquantaine d'années, démontrent la vulnérabilité des jeunes à cette période de la vie. Ce passage est souvent périlleux, rarement tranquille. Âge des possibles et des expérimentations, âge des engagements et des choix, la jeunesse est une période d'apprentissage des responsabilités, d'accès à l'indépendance matérielle et de construction identitaire de l'autonomie.

Notre société libérale qui encourage l'excès, l'instantané et la performance, permet malgré tout à la majorité des enfants et des jeunes de grandir dans un contexte qui ne lui soit pas défavorable, de s'intégrer normalement. La majorité de ceux-ci trouve auprès de leurs parents, de leur famille et de leurs milieux de vie, les ressources nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être ou leur développement. Une minorité d'enfants et d'adolescents, de jeunes adultes éprouve malheureusement une grande détresse. Leurs difficultés sont parfois si grandes qu'elles nuisent à leur développement et à leur capacité de prendre leur place dans la société. Mais à l'adolescence, tout dans le fonctionnement psychologique et même cérébral peut encore se modifier, s'amender et se transformer.

C'est pourquoi l'Association Beauvallon œuvre pour que les jeunes en difficulté puissent bénéficier des accompagnements appropriés à leurs besoins.

Jean TRAITEUR, Ancien président

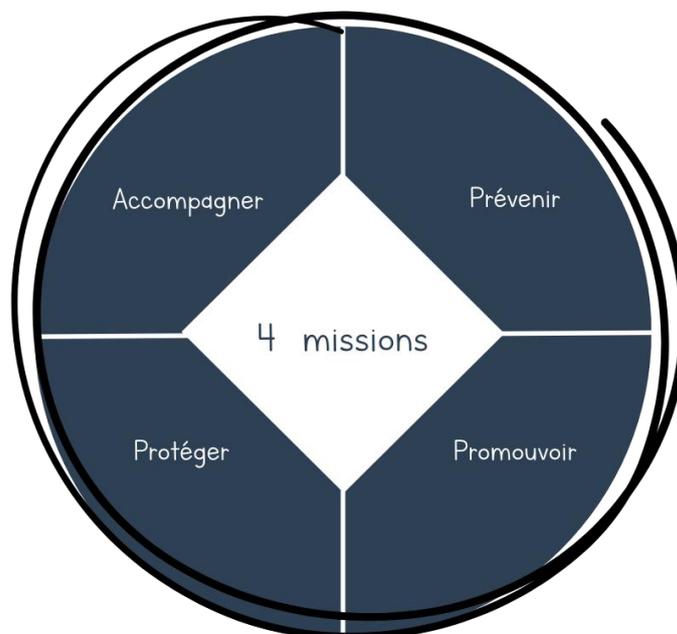
Croire dans la jeunesse du 21ème siècle c'est :

- ✗ Lui permettre de s'épanouir, de se construire comme citoyenne, dans la sérénité et la confiance, au sein d'une société qui ne devrait oublier personne,
- ✗ Offrir une éducation qui exige de chacun effort et dépassement de soi ; une éducation qui voit et sait écouter un enfant ou un adolescent parfois fragile ; une éducation qui accompagne, rassure, et protège,
- ✗ Soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités et créer avec eux des liens autour des plus jeunes,
- ✗ Aider à vaincre les peurs de l'autre, la crainte de l'avenir et des échecs,
- ✗ Construire avec cette jeunesse une démocratie apaisée et tolérante.

« Alors, aidons nos jeunes à devenir en leur propre vie des promeneurs. Marchons avec eux, laissons-les parfois marcher seuls et, quand cela s'avère nécessaire, imposons-leur un rythme et un rite pour les sauver de l'errance ».

Eric FIAT

A la lumière de ces propos, l'Association Beauvallon fait et fera vivre ses conceptions au travers de quatre missions essentielles que sont :

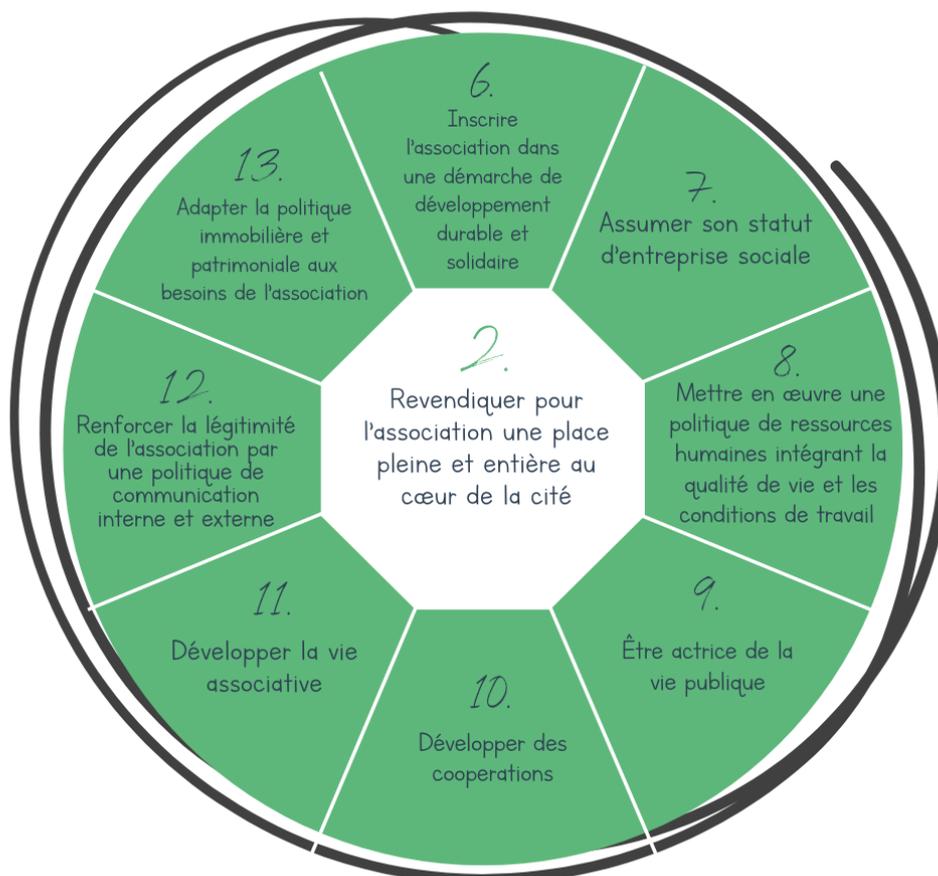
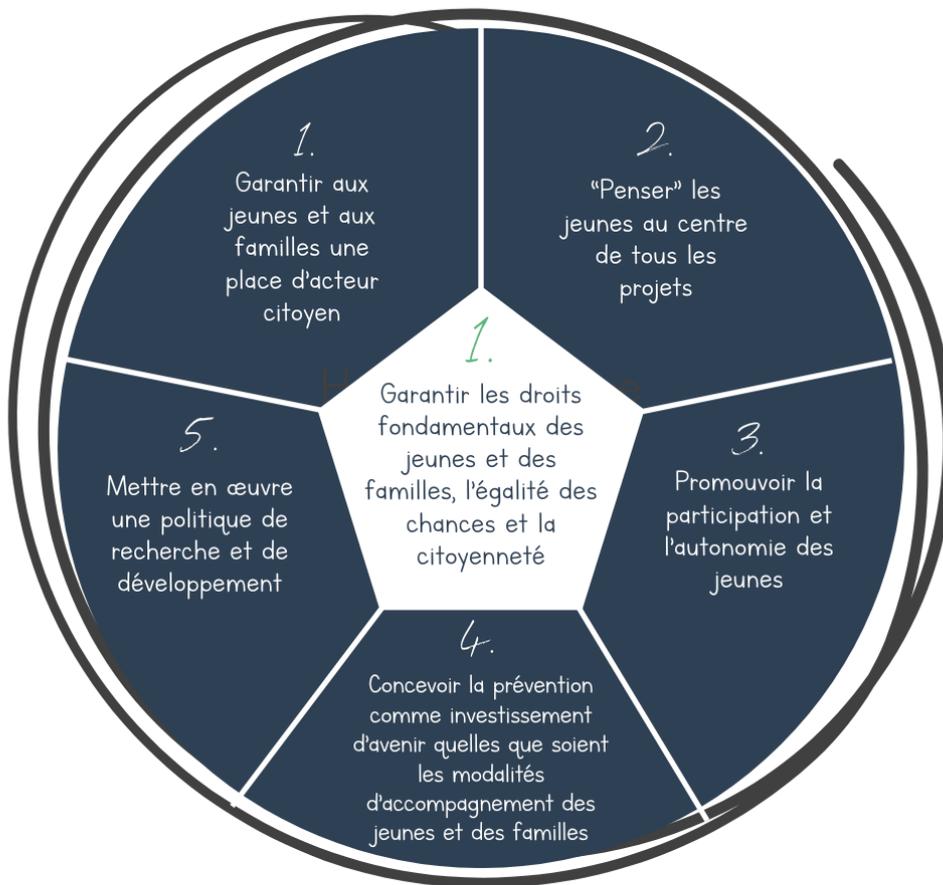




Orientations politiques et stratégiques

Les orientations politiques se déclinent à l'aune des deux finalités de l'association et de ses quatre missions. Ces orientations politiques déclinées en orientations stratégiques vont permettre la mise en œuvre effective d'un plan d'action à 5 ans. Celui-ci fera l'objet d'une révision et d'un ajustement annuel tenant compte des réalisations effectives certes mais aussi des évolutions sociétales, politiques, réglementaires qu'il faudra intégrer. Le but étant que le plan d'action défini chaque année soit le plus efficient et cohérent possible au regard de nos missions.

2 orientations politiques - 13 orientations stratégiques



Plan d'actions 2024-2028

Orientations politiques	Orientations stratégiques	Actions	2024	2025	2026	2027	2028
I. Garantir les droits fondamentaux des jeunes et des familles, l'égalité des chances et la citoyenneté	Garantir aux jeunes et aux familles une place d'acteur citoyen	Faire évoluer l'espace d'expression des jeunes, les soutenir dans leur rôle de représentant, leur permettre de se former à cette fonction de membre de l'Espace d'Expression des Jeunes	X	X	X	▲	
	"Penser" les jeunes au centre de tous les projets	Continuer à ce que chaque décision prise au sein du CA se fasse sous le prisme de l'intérêt des jeunes et des familles accompagnées	X	X	X	X	X
		Organiser des rencontres avec les administrateurs	X	X	X	X	X
	Promouvoir la participation et l'autonomie des jeunes	S'adresser régulièrement aux services départementaux sur l'obligation de mise en œuvre des Projets Pour l'Enfant, dans une logique de parcours et d'inclusion, ainsi que d'en garantir l'évaluation annuelle	X	X	X	X	X
		Développer des partenariats avec des dirigeants-es d'entreprise pour contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes		X	X	X	X
	Concevoir la Prévention comme investissement d'avenir quelles que soient les modalités d'accompagnement des jeunes et des familles	Concrétiser le projet "Labovallon" comme un lieu d'expérimentation et de partage	X	X			
		S'ouvrir sur des projets sportifs et culturels pour faire des lieux d'accueil, des lieux d'exposition et de rencontres avec des artistes (peintre, photographe, sculpteur, etc...)	X	X	X	X	X
		Œuvrer pour une évolution de la mission de prévention spécialisée vers un service habilité	X	X	X		
	Mettre en œuvre une politique de recherche et développement	Développer des espaces de réflexion et d'action autour de projets communs, en lien avec des partenaires d'horizons différents ainsi que des chercheurs			X	X	
		Poursuivre le projet "PROSPAIRS" avec le CREAI en proposant de l'élargir à d'autres dimensions (la santé mentale des jeunes, les situations complexes...)	X	X			

Orientations politiques

Orientations stratégiques

Actions

2024

2025

2026

2027

2028

2. Revendiquer pour l'association une place pleine et entière au cœur de la cité

Inscrire l'association dans une démarche de développement durable et solidaire	Que chaque décision du CA puisse se mener sous le tryptique économique-social-environnemental	X	X	X	X	X
	Encourager les mobilités douces et agir pour réduire les impacts environnementaux, en pensant notamment le renouvellement du parc automobile	X	X	X	X	X
	S'engager dans un diagnostic énergétique des lieux d'accueil des jeunes et des familles			X		
Assumer son statut d'entreprise sociale	Redéfinir le règlement de fonctionnement des services et les statuts au regard du projet associatif	X			▲	
	Développer la collaboration entre la gouvernance, la dirigeance, les salariés, les jeunes par la mise en place d'une journée associative.			X	X	X
	Encourager des réunions institutionnelles plus collaboratives et autour de thématiques transverses	X	X	X	X	X
	Mettre en place une commission "Ressources/Ethique "et en faire une instance régulière			X	X	X
	Promouvoir l'organisation de journées de travail à thème pour favoriser les rencontres entre salariés et administrateurs			X		
	Aller à la rencontre des jeunes et des équipes en visitant chaque établissement		X	X	X	X
	Etudier la mise en place d'un CPOM			X		
Mettre en œuvre une politique de ressources humaines intégrant la qualité de vie et les conditions de travail	Agir sur la reconnaissance des métiers	X	X			
	Maintenir notre adhésion à Skorann, en ayant une veille sur l'évolution des coûts et les pratiques des équipes	X	X	X	X	X
	Etudier la création d'un service RH, seuls ou en collaboration avec une autre association par la mutualisation des moyens		X	X		
	Prévenir les risques et s'engager dans un plan d'actions Qualité de Vie et Conditions de Travail	X	X	X		
	Favoriser l'interconnaissance des salariés.	X	X	X	X	X

Orientations politiques	Orientations stratégiques	Actions	2024	2025	2026	2027	2028
2. Revendiquer pour l'association une place pleine et entière au cœur de la cité	Être actrice de la vie publique	S'engager dans les différents travaux et contribuer aux échanges et actions entrepris par le Conseil Départemental autour de la protection de l'enfance et la prévention	X	X	X	X	X
		Agir au sein des instances stratégiques telles que la CNAPE, l'URIOPSS, le CREAM, CNLAPS, ANPAEJ...	X	X	X	X	X
	Développer des coopérations	Contribuer activement à la Conférence des Associations de Protection de l'Enfance des Côtes d'Armor (CAPE 22)	X	X	X	X	X
		Poursuivre nos engagements et adhésions auprès des différentes fédérations et instances (CNAPE, URIOPSS, CREAM, ANMECS, CNLAPS FNEPE...)	X	X	X	X	X
		Renforcer nos coopérations avec les associations œuvrant dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)			X	X	X
		Etudier de nouvelles coopérations pour continuer à œuvrer dans les missions de l'association		X	X	X	X
	Développer la vie associative	Aller vers des Assemblées Générales plus interactives	X	X	X	X	X
		Développer et élargir nos sources de financements (mécénat financier, de compétences, campagne de dons, organismes bienfaiteurs...)	X	X	X	X	X
		Participer à des forums d'associations, également à des manifestations sur le territoire promouvant la jeunesse		X	X	X	X
		Encourager de nouvelles adhésions et entretenir les liens avec nos adhérents	X	X	X	X	X
		Développer le bénévolat "associatif" sur des actions de l'Association	X	X	X	X	X
	Renforcer la légitimité de l'association par une politique de communication interne et externe	Envisager des modes de publication et de promotion d'actions associatives (ciné-débat, festival du film social)	X	X	X	X	X
		Faire vivre le site internet	X	X	X	X	X
		Remettre en place une "commission communication" pour encourager la création d'une news-letter Beauvallon		X	X		
Adapter la politique immobilière et patrimoniale à l'ambition de l'association	Etudier la faisabilité d'une SCI			X	X		
	Réaliser un audit immobilier des locaux utilisés afin de déterminer les travaux à réaliser sous 5 à 10 ans. Rechercher les financements adaptés et les options juridiques à retenir.						